

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Mardi 10 mars 2026 – Formation à distance

Le permis de construire

Le contenu du dossier

L'instruction du dossier : délais, avis, contenu de la décision

Les demandes de pièces complémentaires

Le certificat d'urbanisme

Etendue et limites

Permis de construire et autres législations

ERP, autorisations de défrichement, ICPE, Urbanisme commercial

Le permis de construire modificatif

La déclaration d'achèvement des travaux

Le régime du lotissement et le permis d'aménager

La définition du lotissement

Lotissement et permis valant division

Réalisation des travaux au sein du lotissement

Opposabilité dans le temps des règles d'urbanisme propres aux lotissements

Délivrance des permis de construire au sein du lotissement

Le contentieux des autorisations d'urbanisme

Le recours gracieux

La saisine du juge administratif

L'intérêt à agir pour les tiers

Les principaux moyens invoqués et comment y répondre

Le sort d'un permis irrégulier

Les objectifs

Maîtriser les autorisations d'urbanisme et leur contentieux
Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com**LES AUTORISATIONS D'URBANISME***Cochez la case correspondante*

- Mardi 10 mars 2026- Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)

Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Horaires : 9h30-17h
Contact : 06 40 40 91 86 - contact@fpt-formations.com
Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué
dans
votre convocation